



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

Procurations :

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

Secrétaire de séance : Monsieur BILLY Philippe

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 25	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

3.6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - IMPLANTATION D'UN POSTE AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire,

INFORME que, dans le cadre du projet d'ombrières photovoltaïques, ENEDIS souhaite installer un poste de transformation et ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite occuper un terrain sur lequel sera installé un poste de transformation et tous ces accessoires alimentant le réseau de distribution publique,

Considérant que ledit ouvrage vise à répondre aux besoins du service public de la distribution d'électricité,

Considérant que le poste de transformation sera installé sur la parcelle communale cadastrée section A n°1894 lieudit « Les Ormeaux »,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition pour définir les modalités de réalisation et d'exploitation de cet ouvrage,

Considérant le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité, annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié, Affiché ou notifié le :
Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026
Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 AVR. 2026

30 AVR. 2026





Le secrétaire de séance – Philippe BILLY

